

# COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 28 AOÛT 2014

Membres électeurs: 35  
Membres électeurs présents : 19  
Pouvoirs : 5  
Vote : - Pour : 24  
- Contre : 0  
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2014/01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE du 4 décembre 2013

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 10 - 1779 /SG/DRCTCV du 10 août 2010 portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion modifié ;
- VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2013

Saint-Denis, le

Le Président du Comité de bassin Réunion

Daniel ALAMELOU

